

3. Aucune rubrique n'indique de versets et répons à ajouter à la répétition de l'antienne. Mais les plus anciens missels des morts que nous ayons (ceux de 1861, imprimés à Rome) indiquent les versets et répons que comporte le feuillet destiné à être ajouté au livre qui sert à l'absoute. Tous les autres missels des défunts plus récents leur sont conformes.

4. Ces versets ne se récitent pas pendant le trajet, mais on reste en silence après la répétition de l'antienne jusqu'à l'arrivée devant l'autel, si l'on revient du cimetière, ou à l'entrée de la sacristie, si l'on arrive de la nef. Le célébrant se découvre et récite, les mains jointes, le livre étant tenu par le cérémoniaire (ou porte-livre), les versets, répons, etc., pendant que le clergé, s'il y en a, est rangé sur deux lignes (ou plus), et lui répond, le porte-croix, entre, les acolytes, le thuriféraire et le porte-bénitier, s'il y a un autre que le cérémoniaire, se tiennent aux côtés des acolytes, tous le dos tourné à la croix de la sacristie.¹

5. Le même missel des défunts indique, après ces versets, l'oraison **Fidelium** avec la conclusion courte. Elle est aussi exigée par la décision du 11 mars 1899 (D. 4014).

6. Après l'oraison, on ajoute deux versets : **Requiem æternam** au pluriel et **Requiescant in pace** qu'on lit dans le missel des morts.

Le célébrant se couvre et se rend au vestiaire, pendant que le porte-croix se retire (le sous-diaconne remet la croix à celui qui l'a portée à la levée du corps) avec les acolytes et autres.

Abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

¹ Lorsque la sacristie, au lieu d'être à peu près carrée, est très étroite, et lorsque, par suite, le vestiaire est sur le côté, le porte-croix peut aller se placer à l'extrémité du vestiaire et le célébrant s'arrête dès qu'il en approche.